

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022 à 18 h 30

Le trente mai 2022 à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT MEARD DE GURÇON sous la présidence de Monsieur Cyril BARDE, maire.

Date de la convocation : 23 mai 2022

Membres présents : Barde Cyril, Delhaye Paul, Carrier Brigitte, Bonnamy Gérard, Bragagnolo Gilberte, Pires Jean-Claude, Mignon Jean-Pierre et Costella Jérémy

Membres arrivés en cours de séance : Lejas Dominique, Arsigny Jocelyne,

Membres excusés : Radin Benoit, Dubourdy Laetitia, Minaud Aurélie, Petit Maëva et Rivier Yoann

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Gérard Bonnamy

Ordre du jour :

- Délibération modificative de crédits,
- Décision définitive sur le changement d'assiette du chemin rural de Bricabeau,
- SDE proposition de remplacement des lampadaires vétustes,
- Modification des statuts de la communauté de communes MMG,
- Autorisation de signature une convention de servitude avec le SDE24
- Délibération capture et destruction des pigeons,
- Vente du tracteur agricole,
- Tour de garde pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022,
- Journée citoyenne,
- Point sur les différents dossiers en cours,
- Questions diverses

DELIBERATIVE MODIFICATIVE DE CREDITS :

Dépenses :

Chapitre	Article	Op°	Objet	Montant
<i>Section de fonctionnement</i>				
023	023		Virement à la section d'investissement	3 620,00
Total de la section de fonctionnement				3 620,00
<i>Section d'investissement</i>				
21	2188		Complément achat matériel cantine	1 300,00
21	21534		Effacement des réseaux aux Bonnins	6 420,00
20	205		logiciels cloud	1 100,00
Total de la section d'investissement				8 820,00

Recettes :

Chapitre	Article	Op°	Objet	Montant
<i>Section de fonctionnement</i>				
013	6419		Remboursement cpam	700,00
013	6459		Remboursement charge de personnel	920,00
75	7588		autres produits de gestion courante	500,00
74	7484		Dotation de recensement	1 500,00
Total de la section de fonctionnement				3 620,00
<i>Section d'investissement</i>				
13	1381		Plan de relance en faveur des cantines scolaires	4 350,00
10	10222		fctva	850,00
021	021		Virement de la section d'investissement	3 620,00
Total de la section d'investissement				8 820,00

Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

ACCORD DEFINITIF POUR LE CHANGEMENT D'ASSIETTE D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL SIS BRICABEAU :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 janvier 2022 par laquelle le conseil municipal donnait un accord de principe au changement d'assiette d'une portion du chemin rural de Bricabeau traversant la propriété de Monsieur et Madame MUZZIN Sylvain sur les parcelles cadastrées AB 231 et 493. L'enquête publique réglementaire a eu lieu du 3 au 17 mars 2022 et n'a présenté aucune observation tant de la part des riverains que du commissaire-enquêteur.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, donne son accord définitif au changement d'assiette de cette portion de chemin rural (aliénation de 38 mètres linéaires longeant les parcelles AB n°231 et 493 au prix forfaitaire de 650 euros et à l'achat de 40 mètres linéaires situés sur les parcelles AC n°478 et 468 au prix forfaitaire de 1 €), décide que tous les frais relatifs à ce changement d'assiette seront à la charge de Monsieur et Madame MUZZIN Sylvain et autorise le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

CONVENTION DE MODERNISATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC :

Arrivée de Monsieur Lejas avant la prise de décision.

Le diagnostic complet des installations d'éclairage public réalisé par le SDE24 a mis en évidence une vétusté importante des installations de l'ordre de 33 %. Face à ce constat et aux évolutions réglementaires et technologiques introduites par l'arrêté du 27 décembre 2018, le SDE24 a établi une stratégie pour pourvoir accompagner les communes dans la modernisation de leur parc d'éclairage public.

Dans la continuité de la refonte du règlement d'intervention, le SDE24 propose aujourd'hui à l'ensemble des communes une convention adaptée à leurs besoins propres en matière d'éclairage public, afin de les accompagner dans la modernisation de leur parc, avec pour finalité, des économies d'énergie, et donc un allègement de leurs factures d'électricité pour ce poste.

Cette convention vous est aujourd'hui proposée sur les bases suivantes :

- réflexion de la commune sur la rationalisation du parc et des horaires de fonctionnement,
- estimation des travaux à réaliser et des économies d'énergies correspondantes,
- définition d'un plan pluriannuel des travaux et engagement réciproque sur un montant annuel de travaux,
- régularisation du transfert des biens mis à disposition (inventaire).

Le parc de la commune est constitué de 3 Armoires (dont 0 vétuste), de 92 supports dédiés (4 vétustes) et de 97 Points lumineux (dont 35 vétustes). Compte tenu de l'état de vétusté du parc et de la typologie des foyers et supports à remplacer, l'estimation des travaux nécessaires est la suivante :

Commune de St Meard de Gurson	Nb foyers concernés	Coût unitaire estimé TTC	Estimation totale à financer TTC	Estimation totale HT	Participation SDE24 35 %	Participation commune 65%
<i>Candélabres</i>	4	3 000 €	12 000 €	10 000 €	3 500 €	6 500 €
<i>Aérien (sur poteau ou façade)</i>	31	1 900 €	58 900 €	49 083 €	17 179 €	31 904 €
<i>Autres (encastrés, bornes, ...)</i>	0		- €	- €	- €	- €
TOTAL	35		70 900 €	59 083 €	20 679 €	38 404 €

Le remplacement à terme de ces 35 foyers vétustes et énergivores conduira à une économie de l'ordre de 50 % de la puissance consommée. Un ajustement des puissances souscrites aux offres de fourniture d'électricité, dans le cadre du marché groupé, sera réalisé afin d'optimiser les contrats.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir une durée de réalisation des travaux de 2 années, de démarrer ces travaux en 2022 par la rue de l'église et la rue de l'école (en même temps que les travaux d'aménagement du bourg par la Communauté de communes Montaigne Montravel Gurson), acte le montant annuel estimatif des travaux, prévoit une estimatif budgétaire annuel moyen de 19202 €HT pour la commune (variation annuelle tolérée de 20 %), et autorise le maire à signer la convention de modernisation du parc d'éclairage public et le procès-verbal de mise à disposition des biens avec le SDE24.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC MMG :

Vu les articles L.5211-5, L.5211-17, L.5211-20 et L.5214-27 du CGCT, Vu les statuts de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson (CDC MMG) actés par arrêté préfectoral n° 24-2021-12-20-00001 en date du 20 décembre 2021, Monsieur le Maire rappelle que la CDC MMG par délibération n° DE-2021-089 du 29 novembre 2021 a approuvé l'adhésion de la collectivité au Syndicat Mixte Ouvert de la Défense des Forêts Contre les Incendies (SDMO DFCI 24). Il indique que par courrier du 4 mars 2022, Monsieur le Préfet de la Dordogne demande à la CDC MMG de modifier ses statuts afin de se doter de la compétence « création, entretien et aménagement des pistes de défense des forêts contre l'incendie ».

Les communes de la CDC MMG doivent délibérer dès notification de cette délibération afin d'accepter le transfert de la compétence « création, entretien et aménagement des pistes de défense des forêts contre l'incendie » et l'adhésion de la CDC MMG au SMO DFCI 24.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° DE-2022-038 du 29 mars 2022 et du projet de statuts modifiés.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, approuve (par 8 votes pour et 1 abstention) le transfert de la compétence « création, entretien et aménagement des pistes de défense des forêts contre l'incendie » à la CDC MMG, l'adhésion de la CDC MMG au SMO DFCI 24 et la modification des statuts qui en découle.

CONVENTION DE SERVITUDE 2021-218 DU SDE24

Dans le cadre de la distribution en énergie électrique, le syndicat départemental d'énergies de la Dordogne est amené à implanter des ouvrages sur le domaine privé de la commune. Une convention de servitude a été signée entre les parties afin de déterminer les droits et obligations respectifs des parties concernant l'entretien et la conservation des ouvrages. Afin de conférer l'authenticité en vue de la publicité foncière, le SDE 24 a adressé un projet d'acte administratif dont le maire donne lecture. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte administratif concernant la régularisation de la convention de servitude 2021-218 au profit du SDE24.

LUTTE CONTRE LES PIGEONS DANS L'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu plusieurs doléances d'administrés du bourg concernant des nuisances faites par les pigeons : défécation sur les terrasses et les menuiseries, dégâts sur les toitures et les façades... Il rappelle qu'il a déjà été procédé à la capture des pigeons mais le résultat n'a pas été suffisant. Le maire rappelle que dans le cadre de ses prérogatives, il doit assurer la sécurité et la salubrité publique. Il demande au conseil municipal son avis pour procéder à la destruction de ces volatiles en surpopulation. Pour ce faire, il prendra l'attache du lieutenant de louveterie qui procèdera aux tirs de nuit.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la destruction des pigeons par tirs de nuit et autorise le maire à prendre un arrêté en ce sens.

ETUDE SUR LA VENTE D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Arrivée de Madame Arsigny avant la prise de décision.

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède un tracteur agricole dont elle n'a pas l'utilité. Cet engin de marque Massey Ferguson, modèle 5908SF, puissance 70 Ch a été mis en circulation en août 1977 et indique 8.146 heures au compteur. Il est chaussé de 4 pneus neufs. Il indique qu'il a reçu une demande sur la possibilité d'achat de ce matériel. D'après ses recherches, la cote de ce matériel est de 7.000 €. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de la vente de ce matériel et sur son prix. Monsieur Mignon propose de mettre ce montant en prix d'appel et de vendre au plus offrant.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la vente du tracteur agricole Massey Ferguson, fixe le prix d'appel de vente à 7 000 € (sept mille euros) et autorise le maire à vendre ce matériel au plus offrant et à signer toutes les pièces et actes se rapportant à ce dossier.

La commune possède également une remorque mais sa vente n'est pas jugée d'actualité.

TOURS DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES :

Il est remis à chaque conseiller municipal, une proposition de tours de garde pour la tenue du bureau de vote les dimanches 12 et 19 juin 2022. Il est demandé à chacun de vérifier sa disponibilité et d'indiquer en mairie les éventuelles modifications à apporter.

JOURNÉE CITOYENNE :

Après deux années d'absence, le conseil municipal décide de reconduire la journée citoyenne. Elle aura lieu le samedi 18 juin 2022. Cette journée permet à tous les administrés de réaliser bénévolement des chantiers de réparation, d'embellissement et d'entretien de notre cadre de vie. C'est aussi et surtout, un moment de rencontre et d'échange dans la bonne humeur entre concitoyens. Différents ateliers sont prévus : entretien des chemins de DFCT, fleurissement des espaces verts, nettoyage du mobilier de la salle des fêtes, peinture de la rambarde de la salle des fêtes, du portail du garage du pôle santé et des menuiseries de l'ancienne poste, nettoyage du lavoir, réfection de l'aire de jeux de l'école et la cuisine du repas de midi. D'autres activités peuvent être proposées.

Le rendez-vous est fixé à 8 h dans la cour de l'école pour débiter la journée par un casse-croute. A midi, le repas sera offert à tous les participants.

Un courrier sera distribué dans chaque foyer et un bulletin d'inscription à retourner en mairie si possible avant le 14 juin 2022.

POINTS SUR LES DIFFERENTS DOSSIERS EN COURS :

- Eglise : l'installation du chantier de rénovation de l'église débutera le mardi 7 juin 2022 par la mise en place de l'échafaudage.
- Ecole : le dossier de permis de construire a été déposé pour les travaux de mise aux normes de toilettes extérieures, de l'accès handicapé de la cour et de la création d'une salle de motricité.
- Aménagement du bourg : la communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson (CDCMMG) va entreprendre des travaux d'aménagement de la rue de l'église et la rue de l'école. Des travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable sont prévus le 8 août 2022.
- Assainissement collectif : les travaux d'extension du réseau de la rue de la forge devraient être terminés le 3 juin 2022. La communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson va procéder à la mise aux normes de la station d'épuration en 2023. Il conviendra de décider de boucher ou conserver la lagune pour en faire, après dépollution, une réserve d'eau.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Carrier fait le compte rendu de la réunion du comité d'action sociale de la CDCMMG : 50 véhicules sont être achetés avec l'aide du conseil départemental. Le prix de repas a été fixé à 8,28€ pour l'année 2022. La location d'un véhicule réfrigéré pour le portage de ces repas est estimée à 9.800 €/an.
- Madame Carrier a visité la légumerie de Bergerac installée dans le site de l'ESCAT. La CAB a créé une légumerie sur ce site de 21 hectares. Des fruits et légumes bio seront récoltés et conditionnés sur le site. Ces derniers seront servis dans les différents cantines de l'agglomération. Une chocolaterie et une brasserie sont installées dans les hangars.
- Chataignière : La poste a arrêté de distribuer le courrier dans le village de Chataignière. Des cidex ont été installées entre la route de Jarriges et le village de Chataignière. Chaque foyer a reçu les clés de sa boîte aux lettres individuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Fait à St Méard de Gurçon, le 6 juin 2022
Le Maire,

Cyril BARDE



The seal is circular with the text 'MAIRIE de SAINT-MEARD-de-GURÇON' around the top and '24610 (Dordogne)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above.

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

2022-14 : virements internes de crédits

2022-15 : accord définitif du changement d'assiette d'une portion de chemin rural de Bricabeau

2022-16 : signature de la convention de modernisation du parc d'éclairage public

2022-17 : approbation de la modification des statuts de la CDC Montaigne Montravel Gurson

2022-18 : signature de l'acte administratif relatif à la convention de servitude 2021-218 au SDE24

2022-19 : lutte contre les pigeons dans l'agglomération

2022-20 : vente d'un tracteur agricole